



LA VIANDE CAPRINE : UN PRODUIT DE VALEUR

La viande caprine n'est pas un simple sous-produit. À la Confédération paysanne, nous avons des propositions pour revaloriser cette viande de qualité :

- **Reconstituer une filière de valorisation de chevreaux** de qualité, en particulier pour les chevreaux engraisés sur la ferme.
- **Soutenir les abattoirs de proximité et autoriser l'abattage de chevreaux à la ferme**, sur le modèle des abattoirs fermiers de volailles.
- **Modifier la grille de paiement des chevreaux destinés à l'engraissement** : généralisation du paiement au poids, prime pour les animaux croisés avec une race bouchère.



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

La Confédération paysanne est, depuis 1987, un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte des valeurs de répartition et de solidarité. Le projet pour une agriculture paysanne, qu'elle défend avec constance depuis sa création, est cohérent et global.

CONTACTER LA CONF'

- ✉ : contact@confederationpaysanne.fr
- 🌐 : www.confederationpaysanne.fr
- ☎ : 01 43 62 04 04

👉 CAPRINS

NOS PROPOSITIONS POUR LES PAYSANNES ET PAYSANS



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs



INSTALLER EN CHÈVRE !

La grave crise caprine de 2010-2011 est encore dans tous les esprits. La concentration de la production s'est encore accélérée. Le renouvellement des générations ne suit pas. Notre principal objectif à la Confédération paysanne est le maintien de paysans nombreux dans les territoires, qui passe par la mise en avant de la polyculture-élevage et la lutte contre l'industrialisation de la production. Une politique d'installation-transmission ambitieuse doit permettre de réaliser cet objectif.

NOS PROPOSITIONS POUR LE REVENU DES ÉLEVEURS ET ÉLEVEUSES EN CIRCUIT LONG

- **Régulation de la production laitière**, levier indispensable pour rémunérer les éleveurs et prévenir les crises.
- **Des modalités de fixation du prix du lait au-dessus du prix de revient** et valorisant la qualité des produits laitiers français. La grille de paiement à la qualité doit cesser de pénaliser les cellules mais plutôt récompenser les efforts des producteurs.
- **Un arbitrage public sur le partage de la valeur ajoutée dans les filières alimentaires** : les industriels et les grandes surfaces ne peuvent plus faire leur beurre sur le dos des éleveurs !
- **Un changement de logique dans les contrats laitiers** : **Un prix garanti pour un volume !**
- **Des Organisations de Producteurs (OP) regroupées par bassin**, hors de la dépendance économique issue de la relation producteur/entreprise, avec inclusion des coopératives dans le dispositif. La gestion collective des volumes en sera facilitée.

EN PRODUCTION FERMIÈRE

- **Défendre le terme « fermier »** pour éviter l'acapement du savoir-faire paysan par les industriels.
- **Avoir une gouvernance structurée de la production fermière** : création d'un Comité Productions fermières pour anticiper les réglementations et remonter les besoins spécifiques des fermiers, reconnaissance de l'ANPLF* pour soutenir l'appui technique et réglementaire sur le terrain.
- **Revoir les contrôles sanitaires** pour les adapter aux productions fermières.
- **Adapter les normes (exemption, simplification...) aux productions fermières** : étiquetage nutritionnel, caisses enregistreuses, balances...

* Association Nationale des Producteurs Laitiers Fermiers

NOS PROPOSITIONS POUR LA DURABILITÉ DU MÉTIER D'ÉLEVEUR CAPRIN

- **Un bon revenu** est la première condition pour l'avenir des éleveurs et éleveuses.
- **Face aux enjeux sociétaux et écologiques, nous devons nous appuyer et promouvoir le lien au sol** fort ainsi que le pâturage dans les élevages caprins français, tant pour l'autonomie sur la ferme que pour le bien-être animal. C'est à cette condition que nous répondrons efficacement aux attaques incessantes du mouvement végétarien qui milite pour abolir l'élevage, quelle que soit sa forme.
- **Les prophylaxies alternatives aux antibiotiques** (phytothérapie, aromathérapie et homéopathie) doivent être soutenues et encouragées.
- **Le développement de la production biologique** doit se faire par l'installation et non par l'affaiblissement du cahier des charges et la concentration.

CHIFFRES CLÉS



14

AOP en lait de chèvre



50%

des producteurs caprins transforment leur lait à la ferme



7 600

fermes en France détiennent plus de 10 chèvres